

Permis de conduire :

Se munir des documents délivrés par l'auto-école.

- Permis de conduire provisoire et licence : 30 €
- Permis international : 26 €
- Permis de conduire, duplicata et échange : 30 €

Attention !

Depuis le 22 mars 2013, la commune délivre des permis de conduire "format carte bancaire", pour les permis de conduire définitifs, les duplicatas et les échanges.

Depuis le 1er octobre 2013, la commune délivre des permis de conduire provisoires et des licences "format carte bancaire".

Il faudra compter 5 jours ouvrables pour obtenir votre permis de conduire ou licence.

Si vous êtes titulaire d'une carte d'identité électronique assez récente, c'est la photo qui se trouve sur votre carte d'identité qui sera reprise sur le nouveau permis de conduire. De ce fait, il n'est plus nécessaire de venir avec des photos.

Si vous souhaitez qu'une nouvelle photo soit utilisée pour la confection du nouveau permis de conduire veuillez en apporter une lors de l'introduction de la demande, elle sera scannée et vous sera rendue.